



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 27 Février 2024

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
Département de la GUADELOUPE
Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2024

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	15	19	04
Vote			
A			
L'UNANIMITE			
Pour : 19			
Contre : 00			
Abstentions : 00			

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

21 FEVRIER 2024

AR-Préfecture de Basse-Terre
971-219711322-20240229-5-DE

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 29-02-2024
Publication le : 11-03-2024

L'an 2024, le Mardi 27 Février à 18 h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 1^{ère} session ordinaire de l'année.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE - Mme Jocelyne MOCKA - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL – M. Jacques ANSELME – Mme Gilberte EUGENIE - M. Alain SARREAU – Mme Marie-Claude BIQUE – M. Albert LOSAT – M. Serge SACILE – M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJE - M. Charles-Henri DEVAUX – Mme Valérie ARICIQUE.....(15)

REPRÉSENTÉS : M. Jean-Philippe NOËL - M. Fulbert MIROITE - M. Rémi DUFLO - Mme Annie CHRISTOPHE.....(04)

ABSENTS : M. Louis LAROCHELLE - Mme Marylène ROCHEMONT - Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Marie-Pierre DAMAS - Mme Sylviane BOURGEOIS – M. Frantz RUPAIRE - M. Jimmy FAUSTA – Mme Josette OTTO – M. Claude JERSIER Mme Laurence LAROCHELLE(10)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Marie-Claude BIQUE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

D_20240227_02
ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE
DE TROIS-RIVIERES POUR L'EXERCICE 2024

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, la préparation du budget primitif est précédée, pour les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants, d'un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat. Ce débat doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif et porte sur les orientations générales pour l'exercice budgétaire concerné. Ce délai est porté à 10 semaines pour les collectivités appliquant la nomenclature la M57. Il répond au besoin d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble. Cette délibération, qui se limite à prendre acte de la tenue du débat, doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 27 Février 2024

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107 ;

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire et notamment son article 1^{er} ;

VU la loi de programmation des finances publiques (LFPF) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 et notamment le titre II de l'article 13 ;

VU la délibération n° D-20221110-70 du Conseil Municipal du 10 Novembre 2022, Adoptant la nomenclature Budgétaire et Comptable M57 au 1^{er} Janvier 2023 ;

CONSIDERANT qu'au regard du texte de la loi précitée, le rapport tel que présenté contient des objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonction exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé ;

CONSIDERANT le rapport sur les Orientations Budgétaires présenté en vue de la préparation du Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2024 et le débat qui s'en est suivi en séance du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT que ces débats doivent faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante ;

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal DECIDE,**

Article 1

DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat sur les Orientations Budgétaires de la commune de Trois-Rivières relative à l'exercice 2024 sur la base du rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la présente délibération.

Article 2

D'AUTORISER le Maire à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 27 Février 2024.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
-recours administratif gracieux auprès de mes services,
-recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »



**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,**

Jean-Louis FRANCISQUE

AR-Préfecture de Basse-Terre
971-219711322-20240229-5-DE

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 29-02-2024
Publication le : 11-03-2024

RAPPORT DES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024



Préambule

En application de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se tenir, pour les collectivités ayant adopté le référentiel M57, dans les dix semaines précédant le vote du budget.

Il constitue une étape incontournable du cycle budgétaire. Son objet réside, en effet, dans la préparation de l'examen du budget de l'année à venir en donnant aux membres de l'assemblée délibérante, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le présent rapport, destiné à servir de base au débat d'orientations budgétaires, présente successivement :

- Les principaux éléments du contexte économique, financier, budgétaire et législatif ;
- Un point rétrospectif sur la situation financière de la collectivité ;
- Le cadrage budgétaire et les conditions d'équilibre envisagés pour la construction du budget primitif 2024 ;
- Les perspectives financières au-delà de 2024.

Les dispositions prévues par la loi NOTRe du 7 août 2015 dans son article 107 ont modifié l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Elles consacrent et renforcent le cadre légal du débat d'orientations budgétaires. Le ROB n'est pas qu'un document interne ; il est transmis au Préfet de Région et aussi rendu public, conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 qui le précise et complète son contenu.

Le présent rapport fera, par ailleurs, conformément aux dispositions prévues par la loi NOTRe, l'objet d'une délibération spécifique prenant acte du débat.

AR-Préfecture de Basse-Terre	Acte certifié exécutoire
971-219711322-20240229-5-DE	Réception par le préfet : 29-02-2024
	Publication le : 11-03-2024

Introduction

Depuis 3 ans, le contexte socio-économique a été largement chahuté, soumis à de multiples bouleversements et chocs d'ampleurs : pandémie, crise de l'énergie, tensions géo-politiques ravivées, poussée inflationniste inconnue depuis les années 1980, forte remontée des taux d'intérêt, réforme fiscale, etc.

Plus que jamais, le service public doit rassurer les habitants, répondre à l'évolution de leurs besoins, accompagner les transitions sociales et les orientations budgétaires ne doivent pas fragiliser les équilibres financiers. Et si les perspectives économiques mondiales s'améliorent, la croissance reste faible et les moyens budgétaires de la puissance publique demeurent tendus.

Ce rapport précise les orientations en matière de fonctionnement et d'investissement proposées, répondant à un double objectif : poursuivre, dans un contexte contraint, une trajectoire de projets et d'actions visant à renforcer la qualité de vie de nos habitants, et conforter la maîtrise des dépenses, illustration de la poursuite d'une bonne gestion du territoire.

Le contexte mondial

Les perspectives économiques de l'OCDE publiées en septembre 2023 montrent que la reprise mondiale qui a suivi la pandémie de Covid-19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie marque le pas. Les chaînes d'approvisionnement se sont rétablies, les coûts d'expédition et les délais de livraison retrouvent leurs niveaux antérieurs à la pandémie. Toutefois, les facteurs qui ont entravé la croissance en 2022 persistent. La croissance économique devrait se hisser à 3,0 % en 2023 avant de fluer à 2,7 % en 2024 avec une part importante de cette croissance imputable aux pays asiatiques.

L'inflation reste élevée et continue d'éroder le pouvoir d'achat des ménages. Le resserrément des politiques des banques centrales a fait augmenter le coût de l'emprunt, limitant ainsi l'activité économique. Le niveau élevé des taux d'intérêt se répercute sur le système financier et les banques des pays avancés ont durci leurs conditions d'octroi de prêts.

Par conséquent, les pertes de production par rapport aux prévisions antérieures à la pandémie restent lourdes, en particulier pour les pays les plus pauvres.

Malgré ces circonstances défavorables, l'activité économique mondiale a bien résisté au 1er trimestre 2023, principalement grâce au secteur des services. Dans le même temps, les autres secteurs affichent certaines faiblesses et les indicateurs pour le 2ème trimestre indiquent un ralentissement plus généralisé de l'économie. Parallèlement, l'excès d'épargne accumulé pendant la pandémie diminue dans les pays avancés, ce qui signifie une réduction de la protection des ménages contre les chocs (augmentation du coût de la vie, moindre accès au crédit, etc.).

L'inflation globale a continué de reculer dans de nombreux pays, sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie et des produits alimentaires au premier semestre de 2023. En revanche, l'inflation sous-jacente (c'est-à-dire hors composantes les plus volatiles, à savoir l'alimentation et l'énergie) n'a pas sensiblement reflué. Elle reste nettement supérieure aux objectifs fixés par les banques centrales. L'un des principaux risques est que l'inflation s'avère de nouveau plus persistante qu'anticipée, ce qui obligerait les banques centrales à relever encore les taux d'intérêt ou à les maintenir à un niveau élevé pendant une période plus longue.

Les prévisions économiques sont parallèlement soumises à de nombreux aléas, notamment en lien avec les tensions géopolitiques internationales (conflit au Moyen Orient).

Le contexte national

Selon le rapport économique, social et financier joint au projet de loi de finances (octobre 2023), la prévision de croissance pour 2024 s'établit à + 1,4 %, un rythme proche de la tendance de long terme. La croissance serait principalement soutenue par le rebond progressif de la consommation des ménages dans le sillage de la décrue de l'inflation qui ralentirait à + 2,6 % en 2024 (+ 2,5 % hors tabac). Cette normalisation reposerait essentiellement sur le ralentissement des prix alimentaires et manufacturés. Dans ce scénario macroéconomique établi par le Gouvernement, la contribution énergétique à l'inflation resterait quant à elle contenue.

L'enchaînement tragique des crises, conflits et bouleversements géopolitiques actuels (pandémie de la Covid, guerre en Ukraine, reprise du conflit israélo-palestinien, accélération du dérèglement climatique...) constituent autant de menaces concrètes sur l'économie mondiale, dont les conséquences sont multiples et impactent chacun dans sa vie quotidienne : envolée des coûts de l'énergie, hausse des carburants, inflation globalisée, renchérissement de l'accès au crédit, ralentissement du marché immobilier...

En France, ce contexte très dégradé et extrêmement incertain pèse lourdement, depuis plus de 3 ans maintenant, sur l'ensemble des acteurs économiques (entreprises, administrations publiques, associations, ménages...). Pour les seules collectivités, l'équation budgétaire devient chaque année un peu plus complexe, l'Etat continuant de s'appuyer par ailleurs sur elles pour réduire la dépense publique nationale.

La baisse du déficit national en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3% de déficit à horizon 2027. Cette trajectoire pluriannuelle des finances publiques est celle prévue dans le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP 2023-2027) dont l'examen se poursuit actuellement au Parlement. Les collectivités locales seront également associées à cette maîtrise des dépenses, avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5 % à l'inflation.

Le contexte local et les orientations pour 2024

Les mesures nationales décidées en 2023 (révalorisations du point d'indice et du SMIC, attribution de 5 points d'indice supplémentaire à l'ensemble des fonctionnaires, mesures catégorielles...) pèseront à nouveau très fortement sur la masse salariale. Cependant, les prestations liées au périscolaire sont désormais assurées par une association, cette décision portée par la municipalité permet de réduire les charges salariales de l'ordre de 460 000 €, et aussi d'offrir aux enfants de la commune un service de meilleure qualité.

Les résultats provisionnaires montrent que la ville a retrouvé son niveau d'épargne nette de 2021.

Mairie de Trois-Rivières : évolution de la situation financière

	Exercice	2020	Var.	2021	Exercice	2022	Var.	2023	Exercice	2024
1. Dépenses réelles de gestion	9 639,2	9 430,2	-2,2%	11	031,9	11	17,0%	11 906,6	12 010,7	0,9%
2. Recettes réelles de fonction.	10 150,6	11	183,0	1,7%	11	377,4	13,6%	12 920,6	13 270,0	2,7%
3.Epargne de gestion (2) -(1)	511,4	242,8%	1 752,8	-80,3%	345,5	193,5%	1 014,0	24,2%	1 259,3	
Intérêts sur emprunts	124,1	-23,5%	94,9	67,0%	158,5	-49,7%	79,7	-30,6%	55,4	
Frais sur emprunts	0,0	0,0	0,0		0,0		0,0		0,0	
Produits de placements	0,2	0,2			0,2		0,3		0,2	
4. Epargne brute	387,3	328,1%	1 657,9	-88,7%	187,0	399,6%	934,2	28,9%	1 203,9	
Remboursement en capital	534,72	-78,3%	1 115,96	295,8%	459,00	5,5%	484,07	-2,5%	471,87	
5.Epargne nette	-147,4		1 541,9		-272,0	160,43%	450,2	38,51%	732,1	

La municipalité n'augmentera pas les taux de la fiscalité en 2024

Malgré la pression toujours très forte qui pèse sur ses dépenses, la Municipalité n'augmentera pas, pour la 4^{ème} année consécutive, ses taux de fiscalité en 2024, pour ne pas alourdir la pression fiscale sur ses habitants et entreprises, dont le pouvoir d'achat est déjà affecté par l'inflation.

Consciente de sa situation financière particulière, l'équipe municipale élaborera en parallèle un nouveau plan d'économies pour contenir ses dépenses de fonctionnement, très largement grevées par le contexte inflationniste et les mesures décidées unilatéralement par l'Etat, afin de préserver au maximum sa capacité à porter les investissements indispensables aux Trois-Riviériens.

On rappellera par ailleurs que la suppression de la taxe d'habitation, sur les résidences principales, depuis 2020 a privé les communes d'un levier fiscal et pourrait ainsi les fragiliser à terme. Les recettes fiscales de la Ville ne sont désormais constituées quasiment exclusivement que de taxe foncière (propriétés bâties et non bâties) versée par les propriétaires ou reversée par l'Etat pour compenser la perte de taxe d'habitation (un montant figé).

Compte tenu du contexte économique peu propice aux ventes immobilières (prix et taux d'intérêts élevés, conditions d'accès aux crédits durcies, incertitudes...), les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), déjà en léger repli sur le second semestre 2023, sont prudemment attendus à nouveau en baisse en 2024. Il en va de même pour les dotations d'aménagement liées au nombre de permis de construire délivré.

Depuis la loi de finances pour 2017, le coefficient annuel d'actualisation des valeurs locatives est déterminé en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH) au cours de l'année précédente (de novembre n-2 à novembre n-1). Ainsi, le coefficient d'actualisation 2024 sera fonction de l'évolution de l'IPCH de novembre 2022 à novembre 2023. Compte tenu du dernier IPCH publié par l'INSEE d'octobre 2023 (provisoire), le coefficient d'actualisation se situerait aux alentours des 4,2 % pour 2024. Ce coefficient s'appliquera aux locaux d'habitation et aux locaux industriels.

Une Dotation Globale de Fonctionnement Stable (1 600 K€), qui ne compense pas l'inflation.

Recettes		Réalisé					
Chapitre	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022
74	Dotations, Participations	1 575 591	1 586 648	1 602 673	1 622 100	1 628 502	1 632 313
7411	Dotations Globale de Fonctionnement	858 819	847 021	840 937	834 600	821 814	809 756
74121	Dotations d'aménagement des communes d'outre-mer	716 772	739 627	761 736	787 500	806 688	822 557
							842 061

Depuis 2016, la DGF de l'état diminue pour réduire le déficit public de l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement pourraient, sous le coup d'une pression externe toujours très forte (décisions nationales pesant directement sur la masse salariale, inflation toujours très élevée, hausse des taux d'intérêt...), progresser de près de + 0,87% par rapport au BP 2023. Une hausse (+ 4,8%) devrait être observée en recettes (revalorisation des bases fiscales moindre qu'en 2023 et DMT0 en recul).

La commune va poursuivre ces deux chantiers d'insertion en cours, ainsi que le développement de sa marque territoriale visant à capitaliser le potentiel de Trois-Rivières pour réussir une croissance bleue durable et comme ville bleue d'avenir, pilote et d'excellence. Pour répondre à cet objectif, la commune a fait appel à la Coopérative d'intérêt Collectif OdysSea.

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	Evolution	Recettes de fonctionnement	BP 2024	Evolution
011 Charges à caractères générales	3 200 000	+ 19,65%	70 Produits de services	570 000	0,0%
012 Charges de personnel	7 900 000	-6,33%	73 Impôts et taxes	10 400 000	+ 3,5%
65 Charges de gestion courante	860 000	+ 11,98%	74 Dotations	2 300 000	+1,02%
66 Charges financières	70 000	-12,00%	75 Autres produits de gestion courante	25 000	+9,29%
014 Atténuation de produits	50 700	0,0%	013 Atténuation de charges	600 000	-34,26%
TOTAL	12 010 700	+0,87%	TOTAL	13 270 000	+ 2,7%

L'évolution projetée des grandes masses de la section de fonctionnement

Les investissements

La Ville envisage un programme d'investissements de près de 7M€ en 2024 recentré sur la poursuite des projets déjà lancés.

La ville procédera à la réhabilitation de certains bâtiments communaux pour offrir de meilleures conditions travail aux différents collaborateurs et fournir un accueil de qualité aux administrés.

Les travaux concernent : Le transfert du PJJ à la Bibliothèque, le réagencement du service à la population ; remplacement du mobilier de la salle de mariage et de la salle des délibérations, les travaux d'étalement à la salle Bloncourt Francillette, la création d'une cafétéria en Mairie, la réhabilitation de la salle des fêtes.

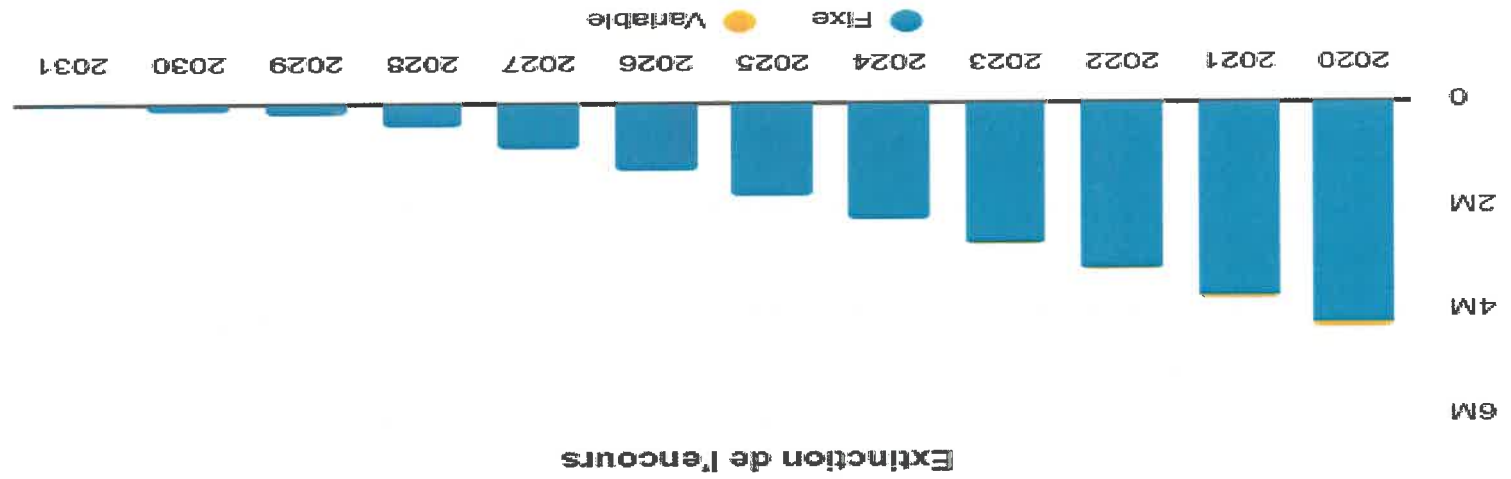
Ainsi, le besoin de financement des investissements 2023, évalué à sera couvert par la souscription d'un emprunt de 3 500 K€.

Les principales opérations de 2024

Intulé de l'opération		Montant	Etat	FEDER	REGION	DEPARTEMENT	Part communale
Réhabilitation de l'Eglise du bourg	3 500 000,00	1 400 000,00					2 100 000,00
Rénovation Ecole Gérard LAURLETTE	300 000,00						300 000,00
Réfection voirie communale	2 400 000,00					1 200 000,00	1 200 000,00
Réhabilitation de la villa pastorale	900 000,00		477 000,00		243 000,00		180 000,00
Travaux de Réhabilitation de la crèche	277 985,33	222 388,26					55 597,07
Réhabilitation et aménagement de bâtiments communaux	100 000,00						100 000,00
MONTANT TOTAL		7 477 985,33	1 622 388,26	477 000,00	243 000,00	1 200 000,00	3 935 597,07

L'endettement de la collectivité

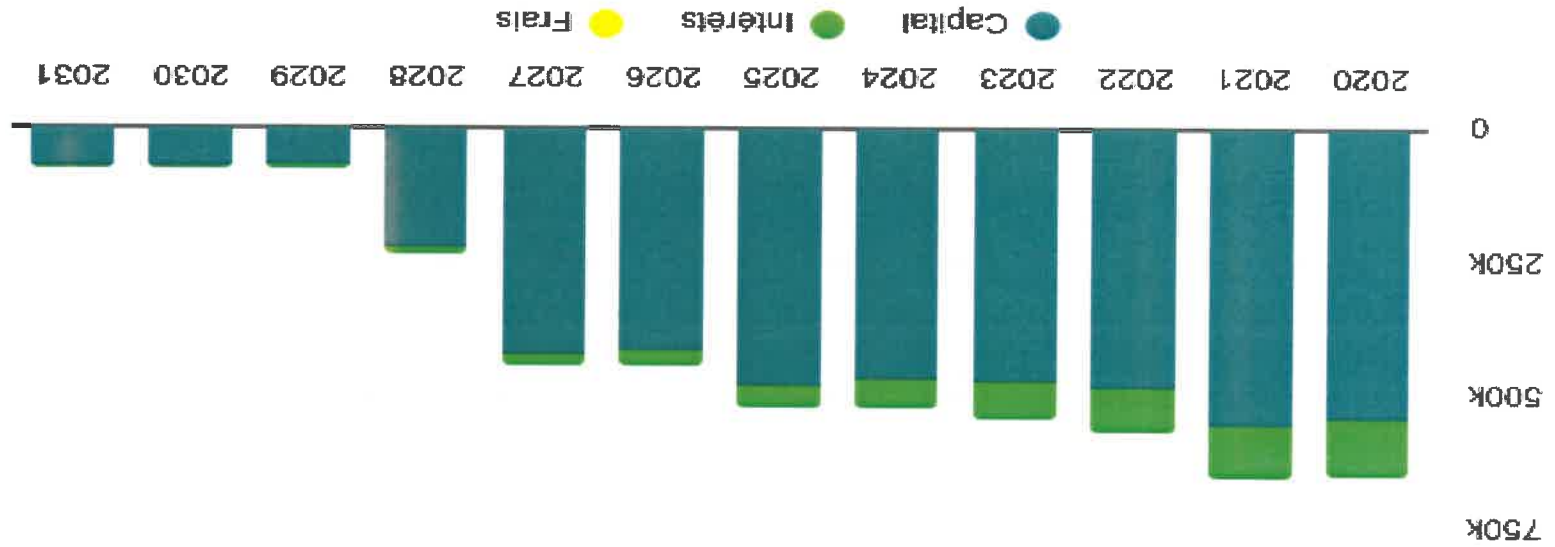
L'encours



Tous les contrats de prêts ont été conclus à taux fixe, par conséquent le budget de la ville n'est pas impacté par la fluctuation des taux d'intérêts.

L'annuité de la dette

Evolution de l'annuité



La charge des intérêts diminue. Le remboursement de la dette étant à échéance constante, à mesure qu'on se rapproche de l'extinction, la part des intérêts est réduite.

Confrontée comme l'ensemble des collectivités locales à un contexte inflationniste et à des perspectives incertaines, la Ville de Trois-Rivières se doit de construire un Budget pour 2024 guidée par sa volonté de poursuivre la mise en oeuvre du Livre Des Projets, en tenant compte de l'urgence de la transition écologique et de la tension économique et sociale qui pèse sur tous les citoyens. Il reste beaucoup à faire et il appartient à l'équipe municipale d'établir des priorités en adaptant ses perspectives à long terme aux réalités immédiates et aux enjeux constatés au plus près du terrain.

Synthèse / Conclusion

Charges financières en 2024			
Annuité	527 235,87	Amortissement	471 868,58
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	55 367,29	ICNE	9 295,13

Les charges financières en 2024, sont les suivantes :

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711322-20240229-5-DE

Réception par le préfet : 29-02-2024

Publication le : 11-03-2024